

A VRAI LIRE...

Votre actualité, notre regard **AF** AGIRAGRI

Mai 2022 - #32

OFFERT PAR



ACTU VITICULTURE

Viticulture : faible récolte et prix en hausse

p 3

Viticulture : une petite récolte qui se vend de mieux en mieux à l'export

p 3

ACTU ELEVAGE

Bovins : une offre limitée et des prix en hausse

p 4

Ovins : recul des abattages d'agneaux de 24 % en mars

p 5

Porcins : abattages en baisse et cours soutenus

p 5

Aviculture : abattages en hausse dans un contexte d'épizootie

p 5

Produits laitiers : le lait de vache augmente de 16 % en 12 mois

p 6

ACTU GRANDES CULTURES

Production mondiale de céréales : le record historique est confirmé

p 6

Davantage de semis d'orge et de colza en 2022

p 8

ACTU FRUITS & LÉGUMES

Chou-fleur : baisse de la production et des prix

p 8

Poireaux : 41 jours de crise au 16 mars

p 8

Pommes : des stocks en augmentation

p 9

Laitue d'hiver : prix en hausse de 19 %

p 9

Endives : succession de crises

p 9

GESTION & DROIT

Comment résister à l'inflation ?

p 10

PORTRAIT D'AVENIR

Soixante-dix associés pour un hectare de vignes

p 12

CULTURE

« Tarpeium » Un thriller à l'Elysée

p 15

« Terre ferme »

p 16

DERNIÈRE MINUTE

Commerce extérieur : du mieux grâce aux céréales et aux boissons

p 17

L'UE à 27, deuxième excédent mondial après le Brésil

p 17

Prix à la production : une augmentation plus importante qu'en 2008

p 18

Les prix d'achat des moyens de production augmentent de 23 % en 12 mois

p 18

Cliquez sur l'intitulé
 de l'article pour accéder directement à la page

L'EDITO

Face à la flambée des prix, changer les règles de l'OMC

D'après l'Insee, les prix des produits agricoles ont augmenté en France de 26 % en mars 2022 par rapport au même mois de 2020 avec en particulier, une augmentation de 69 % du prix des céréales. Tout le monde semble admettre que cette inflation exorbitante est normale puisque la Russie et l'Ukraine sont en guerre et qu'ils étaient devenus de grands exportateurs de céréales dans le monde. Est-ce pour autant une raison suffisante ?

Rien n'est moins sûr. D'après le Conseil international des céréales, la récolte mondiale de céréales et riz n'a jamais été aussi importante dans l'histoire avec 2 800 millions de tonnes. Cela correspond pour chaque habitant de la terre à une ration possible de 360 kg par an, ration largement suffisante pour assurer les besoins essentiels en énergie. Dans cet ensemble, la Russie représente 4 % de la production et l'Ukraine 3 % alors que l'UE en produit 10,5 %, les Etats-Unis 16 % et la Chine plus de 20 %.

Quelles sont nos marges de manœuvre ? Les stocks actuels semblent suffisants puisqu'ils atteignent 790 Mt soit 28 % de la production ou plus utilement 1,7 année de commerce mondial. Le seul problème est que l'Organisation mondiale du commerce (OMC) avait interdit les stocks publics en partant du principe que « le doux commerce » empêcherait les guerres. On pouvait donc laisser les lois du marché corriger les déséquilibres éventuels. La Chine a adhéré à l'OMC en 2003 mais elle s'est bien gardée d'appliquer pareille fable. Stratégie prémonitoire, elle n'a pas cessé depuis dix ans d'augmenter ses stocks déjà très importants. Ce pays détient désormais 430 Mt sur les 790 Mt des stocks existants. L'Inde en détient 63 Mt, les Etats-Unis 56 Mt et l'UE 32 Mt seulement.

Dans la crise actuelle, quelle n'est pas notre surprise de voir l'Inde proposer de fournir une solution de remplacement pour les pays qui s'approvisionnaient en Russie et en Ukraine. Rappelons que l'Inde était un des seuls pays à avoir eu l'audace de s'opposer à un accord de l'OMC qui interdisait aux Etats de financer des stocks publics.

En 1699, un économiste anglais, Gregory King avait montré que les lois du marché n'étaient pas opérationnelles pour les produits de première nécessité. Il serait bon de s'en souvenir et de se dépêcher d'intervenir pour éviter les catastrophes comme les famines dans les pays pauvres et les faillites dans les secteurs utilisateurs de céréales dans tous les pays.

Chaque année, on transforme 190 Mt de céréales en éthanol. Il suffirait d'arrêter quelques usines pendant quelques mois pour faire baisser la fièvre. A l'avenir, il faudrait aider les pays les plus pauvres à constituer des stocks et reconstituer partout des stocks publics stratégiques pour être capables d'empêcher les mouvements spéculatifs. Une nouvelle réunion de l'OMC est prévue à la mi-juin. En vingt-huit ans d'existence, cette institution n'a pas su obtenir d'accord sur les produits agroalimentaires. Ce pourrait être enfin l'occasion de se souvenir que OMC commence par le mot « Organisation ».

*Ce pourrait être enfin
l'occasion de se souvenir que
OMC commence par le mot
« Organisation ».*

AGIRAGRI
Groupement d'experts comptables et d'avocats

SC AGIRAGRI
85 Boulevard de Charonne
75011 PARIS
SIREN : 53530200400010
N° d'identification au RCS :
Paris B 535 302 004
Directeur de Publication :
Olivier AUGERAUD
Rédactrice en chef :
Arielle DELEST
Comité de rédaction :
Bernard BIZOUARD
Rédacteur :
Lucien BOURGEOIS
Réalisation :
C.O.T.C Communication

< **SOMMAIRE**

ACTU VITICULTURE



EN SAVOIR PLUS



Viticulture : faible récolte et prix en hausse

Avec 37,8 millions d'hectolitres, la récolte 2021 est une des plus faibles jamais connue. Mais il en est de même chez les deux autres grands producteurs mondiaux que sont l'Espagne et l'Italie. La concurrence est donc très réduite. Cette faible production fait l'objet d'une très forte demande en particulier à l'exportation. Les prix peuvent donc augmenter fortement. En mars 2022, la progression des prix à la production est de 32 % en 12 mois pour les vins d'appellation.

Très forte
demande à
l'export



EN SAVOIR PLUS



Viticulture : une petite récolte qui se vend de mieux en mieux à l'export

La commercialisation des vins de la nouvelle campagne 2021/22 a commencé en août 2021. Les chiffres sont désormais disponibles jusqu'en début avril 2022. Les transactions de vins de France et de vins IGP sont en baisse sauf pour les rosés. Tous millésimes confondus, les transactions baissent de 18 % sur 36 semaines, avec des prix en hausse pour toutes les catégories et tout particulièrement pour les vins blancs. Elles sont en effet comprises entre 24 et 32 % pour les huit premiers mois de campagne.

Les transactions des vins IGP en vrac reculent de 25 % en volume mais gagnent 13 % en prix. Les sorties de chais des récoltants et négociants vinificateurs au 31 décembre étaient en légère baisse à cause de la forte baisse des volumes pour les vins IGP. Pour les AOP, elles progressent de 1 %.

Les ventes de vins tranquilles en grande distribution sont en baisse de 10 % mais avec un prix stable de 4,66 € par litre pendant le premier trimestre 2022. Sur la même période, les ventes de vins effervescents sont en baisse de 2 % en volume et de 5 % en valeur. La chute est de 9 % pour les Champagnes mais les autres vinseffervescents augmentent de 7 % en volume.

Sur les sept premiers mois de la campagne, les exportations de vins français connaissent encore une forte hausse de 4 % en volume et de 20 % en valeur. Sur le cumul sur sept mois, le prix moyen est de 8,06 € le litre en augmentation de 15 % par rapport à la même période de la campagne précédente. En février, le prix moyen atteint 8,40 € le litre. On observe en particulier un fort rattrapage des vins effervescents dont la consommation avait été freinée par les mesures de confinement et les restrictions pour aller au restaurant.

+13% pour
les vins IGP

< **SOMMAIRE**

ACTU VITICULTURE

Les exportations augmentent de 20 % pour les vins effervescents et de 25 % pour les champagnes avec respectivement, une augmentation en valeur de 17 % et de 34 % d'un an sur l'autre.

Le résultat est impressionnant. Le prix des vins AOC exportés dépasse les 10 € par litre et celui des champagnes dépasse les 27 € par litre !

Les importations de vins concernent majoritairement des vins en vrac en particulier en provenance d'Espagne. Le prix a fortement augmenté (+ 22 %) mais le prix moyen n'est que de 1,58 € le litre et seulement de 52 cts € pour les deux tiers de nos importations qui proviennent d'Espagne. A noter enfin, une augmentation toujours importante, de Prosecco en provenance d'Italie qui constitue plus du quart des vins effervescents importés.

Import des
vins en vrac

ACTU ELEVAGE



EN SAVOIR PLUS



Bovins : une offre limitée et des prix en hausse

Du rarement vu dans le secteur bovin, des hausses de prix considérables ! Les vaches laitières de réforme de conformation O augmentent de 39 % en mars 2022 par rapport à mars 2021. Le cours des vaches de réforme du troupeau allaitant de catégorie R sont en hausse de 20 % en un an. Le cours des jeunes bovins dépasse de 28 % son niveau de 2021. Seul, le cours des veaux de boucherie augmente plus modérément mais néanmoins de 6 % en un an. Cela s'explique par une forte baisse des abattages. La diminution est de 8 % pour les vaches laitières, de 3 % pour les vaches allaitantes. Elle est de 8 % pour les bovins mâles et de 5 % pour les veaux.

On observe par ailleurs un léger tassement des exportations de brouards. Les exportations vers l'Italie restent presque stables mais elles diminuent de 31 % vers l'Espagne pour les brouards de moins de 160 kg. En revanche, elles reprennent vers l'Algérie. Le coût des aliments continue d'augmenter de 21 % en un an pour les céréales et de 13 % pour les aliments composés.

Les importations de viande augmentent de 25 % en un an en provenance des Pays-Bas, d'Irlande et du Royaume-Uni et reculent en provenance d'Allemagne. En conséquence, le déficit s'accroît et passe de 12 à 50 M€ par mois.

Cette forte augmentation des prix entraîne une baisse de la consommation de viande bovine de 3 % en un an.

Tassement
des exports
de brouards

< **SOMMAIRE****ACTU ELEVAGE****EN SAVOIR PLUS** **Ovins : recul des abattages d'agneaux de 24 % en mars**

La consommation de viande d'agneau est très saisonnière en France et les fêtes de Pâques modifient les comportements. Dans la mesure où cette fête a eu lieu 15 jours plus tard que l'année dernière, il est logique que les abattages du mois de mars aient été inférieurs à ceux de l'année dernière. On comprend bien un certain recul, mais il atteint 24 % pour les abattages d'agneaux en mars. C'est un niveau inférieur de 7 % à celui de la moyenne sur cinq ans. Cela provoque une nouvelle hausse des prix de 30 cts € en un an aboutissant à un prix de 7,6 €/kg. C'est 1,2 € de plus que pour la moyenne sur cinq ans.

Les importations de viande sont au même niveau que celles de l'année dernière mais elles sont inférieures de 10 % à celles de la moyenne sur cinq ans. La consommation de viande d'agneau est stable mais le prix de l'aliment aurait augmenté de 21 % en un an.

+ 1,2 € pour la moyenne sur 5 ans**EN SAVOIR PLUS** **Porcins : abattages en baisse et cours soutenus**

A 1,55 € par kilo, le prix est en hausse de 5 % par rapport à mars 2020 et de 2 % par rapport au prix en moyenne sur cinq ans. On observe les mêmes tendances dans les pays concurrents de l'UE. Les prix de l'aliment s'envolent à cause des céréales. En un an, la progression est de 19 % et de 27 % par rapport à la moyenne quinquennale. Les importations augmentent de 15 %. Le solde du commerce extérieur est passé d'un excédent de 2 M€ en mars 2020 à un déficit de 15 M€ en mars 2022. La consommation de viande porcine augmente de 3 % en un an.

Mêmes tendances en UE**EN SAVOIR PLUS** **Aviculture : abattages en hausse dans un contexte d'épizootie**

La nouvelle épizootie d'influenza aviaire fait des ravages en particulier pour le canard gras avec de nombreux foyers dans le Sud-Ouest. Les abattages de poulets sont en hausse de 4 % et ceux de canards à rôtir, de 18 %. En revanche, on observe un nouveau recul des canards gras de 10 % par rapport au niveau bas de l'an dernier mais de 40 % par rapport au niveau de la moyenne 2018-2020 indemne d'épidémie. Les importations de pièces et découpes augmentent en provenance du Royaume-Uni et de Belgique. Les exportations vers le Moyen-Orient diminuent mais elles augmentent vers l'UE. Au total, le solde passe d'un déficit de 50 M€ par mois il y a un an à 65 actuellement. La consommation augmente très rapidement de 7 % en un an.

Recul des canards gras

< **SOMMAIRE****ACTU ELEVAGE****EN SAVOIR PLUS** **Produits laitiers : le lait de vache augmente de 16 % en 12 mois**

En février 2022, la collecte baisse de 0,8 % par rapport à février 2020. Cette baisse a commencé en septembre dernier. De ce fait, le prix augmente de 16,9 %. Le prix du lait hors AOP/IGP atteint 382 € les 1 000 litres. Tous types de lait confondus, le prix a atteint 398 € les 1 000 litres. Cela fait longtemps que les producteurs espéraient cette hausse mais comme il arrive fréquemment dans ce genre de situation, les prix des produits distingués par des signes de qualité ne gardent pas leur différentiel positif. C'est surtout le cas pour le lait bio qui constitue 5 % de la collecte totale et voit son prix baisser légèrement de 0,8 % à 469 € par 1000 l pour le lait bio standard. Quant aux laits IGP et AOP qui constituent 16,9 % de la collecte totale, ils n'augmentent d'un an sur l'autre que de 6,8 % soit 10 points de moins que le lait ordinaire ! Du côté des fabrications, on observe une forte baisse des produits frais et des fromages et une bonne tenue des crèmes et des fabrications de poudre. Pour le lait de chèvre, la collecte progresse de 3 % en un an mais les fabrications reculent. Cela n'empêche pas le prix d'augmenter de 27 € par 1 000 litres pour atteindre 823 €. La collecte de lait de brebis baisse de 3 %. Les fabrications de fromages sont en baisse sauf pour le Roquefort.

**Une hausse
longtemps
espérée****ACTU GRANDES CULTURES****EN SAVOIR PLUS** **Production mondiale de céréales : le record historique est confirmé**

Le Conseil international des céréales (CIC) a publié le 21 avril ses dernières estimations pour la récolte 2021/22 et livre ses premières projections pour la campagne 2022/23.

Le CIC augmente encore sa prévision antérieure du 17 mars. Le chiffre de cette année est de 2 287 millions de tonnes (Mt) contre 2 221 Mt pour la campagne 2020/21. C'est une progression de 66 Mt soit 3 %. La progression est de 100 Mt par rapport à la campagne 2019/20.

Le CIC annonce aussi une récolte record historique pour le riz avec en particulier une belle moisson en Inde. La récolte mondiale serait de 515 Mt. C'est 5 Mt de plus que l'année dernière. Mais cela permet d'augmenter les stocks de report à 184 Mt soit trois années de commerce mondial. Au total, la récolte mondiale de céréales et de riz est donc à son zénith avec plus de 2 800 Mt pour la campagne actuelle.

**Belle moisson
en Inde**

< **SOMMAIRE****ACTU GRANDES CULTURES**

La flambée des prix que l'on observe n'a rien de comparable à la situation de l'énergie. Contrairement au gaz ou au pétrole, l'Union européenne (UE) est largement autosuffisante en céréales avec un solde exportable net de 32 Mt pour cette campagne et des stocks de report de 32 Mt ainsi que des utilisations industrielles de 33 Mt qui pourraient pour partie être mobilisées en cas de besoins vitaux. Avec 292 Mt, la production de l'UE à 27 assure 10,4 % de la production mondiale alors que la Russie n'assure que 4 % et l'Ukraine 3 %.

Il est probable que les grandes firmes du commerce mondial ont profité de l'inquiétude suscitée par l'importance croissante prise depuis dix ans par les exportations russes et ukrainiennes qui ont été respectivement de 39 Mt et 48 Mt pour cette même campagne. Il faut dire que les règles de l'OMC interdisaient la constitution de stocks publics aussi bien pour les vendeurs que pour les acheteurs. Mais ces règles supposaient qu'il n'y ait jamais de guerre. Dans l'état actuel des marchés, les prix agricoles ne devraient pas rester élevés pendant de nombreuses années sauf si les conflits armés se prolongent longtemps encore et sauf si les Etats-Unis et l'UE restent sourds par rapport aux demandes des pays pauvres et ne prennent pas les moyens à leur portée comme le recours aux stocks ou l'arrêt temporaire de la fabrication d'éthanol pour détendre les marchés.

Pour la campagne 2022/23, le CIC prévoit un léger retrait de la production des céréales de 12 Mt. Le total mondial serait de 2 275 Mt, principalement dû à une baisse de la production de maïs. En revanche, la production de riz devrait continuer à croître pour atteindre 520 Mt soit 5 Mt de plus que cette année. Le CIC estime que la production de soja, en baisse de 20 Mt cette année par rapport à la campagne précédente, devrait repartir à la hausse et atteindre 380 Mt l'année prochaine.

Pour toutes les productions des grandes cultures végétales, les prévisions du CIC ne plaident pas pour la catastrophe annoncée par certains médias. On ne manque pas de blé, de riz ou de soja. On manque d'anticipation politique pour permettre une meilleure répartition de cette abondance mondiale qui dure depuis bientôt dix ans. Rappelons en effet que la production mondiale des céréales, du riz et du soja a augmenté ces dix dernières années deux fois plus vite que la population.

**UE
autosuffisante
en céréales**

**Pas de
catastrophe
annoncée**

< **SOMMAIRE**

ACTU GRANDES CULTURES



EN SAVOIR PLUS 

Davantage de semis d'orge et de colza en 2022

D'après les estimations au 1^{er} avril 2022, avant l'épisode des gelées, les surfaces de céréales à paille couvrent 7,4 millions d'hectares (Mha). Elles sont en légère baisse par rapport à l'année dernière mais elles sont proches de la moyenne cinq ans. En revanche, les surfaces de colza, après leur fort retrait de l'année dernière, augmentent de 18 % sans pour autant rattraper leur niveau de la moyenne cinq ans. Malgré tous les beaux discours sur le plan protéagineux, la surface qui leur est consacrée diminue de 8 %. Les surfaces de betteraves continuent de baisser légèrement mais celles de pommes de terre restent stables. Pour les céréales, on observe une réduction de la sole de blé tendre et de blé dur avec en compensation une augmentation de la sole d'orge.

Baisse de surface des protéagineux

ACTU FRUITS & LÉGUMES



EN SAVOIR PLUS 

Chou-fleur : baisse de la production et des prix

On craignait une baisse de la production de choux-fleurs cette année. Avec 211 000 tonnes récoltées pendant cette campagne, le recul est de 10 % en un an et de 18 % sur cinq ans. Malgré tout, la demande est si peu soutenue que le prix ne cesse de baisser en ce début d'année 2022. La chute était de 31 % en janvier et 14 % en février.

- 18 %
en 5 ans



EN SAVOIR PLUS 

Poireaux : 41 jours de crise au 16 mars

Il aura suffi d'un accroissement des surfaces de 6 %, qui s'est traduit par une hausse de seulement 2 % de la production, pour que les prix s'effondrent. Il est vrai que la douceur du climat n'a pas favorisé la demande. En février 2022, ils sont inférieurs de 34 % à ceux de la même période de 2021 et de 50 % par rapport à la moyenne sur cinq ans. En attendant, au 16 mars 2022, le secteur est déclaré en crise depuis 41 jours.

Douceur du climat

< **SOMMAIRE**

ACTU FRUITS & LÉGUMES



EN SAVOIR PLUS 

Pommes : des stocks en augmentation

Mi-février, les stocks de pommes sont en hausse de 21 % par rapport à ceux de l'année dernière. Malgré une récolte réduite, les ventes diminuent depuis décembre. Les prix sont orientés à la baisse mais restent supérieurs à ceux de la moyenne sur cinq ans. Les exportations sont en baisse de plus de 30 % en moyenne et même, de 40 % vers l'Union européenne. Les stocks de poires sont inférieurs de moitié à ceux de 2020 mais sensiblement au même niveau que ceux de la moyenne quinquennale. Les prix sont nettement supérieurs à ceux de l'année dernière.

**Exportations
en baisse**



EN SAVOIR PLUS 

Laitue d'hiver : prix en hausse de 19 %

Avec une surface de 3 800 ha, la superficie serait en retrait de 2 % par rapport à l'année précédente même si la production a augmenté de 4 %. En revanche, elle baisse de 14 % par rapport à la moyenne quinquennale. Malgré cette hausse, le prix en mars est supérieur de 19 % à celui de l'an dernier à pareille époque.

**Production
en hausse**



EN SAVOIR PLUS 

Endives : succession de crises

La récolte a augmenté très légèrement de 4% sur un an mais cette offre abondante n'a pas rencontré une demande suffisante. Les prix sont en baisse depuis septembre. Ils ont chuté de 29 % en janvier 2022 par rapport à janvier 2021 et de 26 % par rapport à la moyenne sur cinq ans. Les crises se sont succédées depuis le début de campagne.

**Chute des prix
de 29 %**

L'intérêt de la SAS en agriculture

Une exclusivité

AGIRAGRI

Episode 1 ICI

Episode 2 ICI

Episode 3 ICI



WEBINAIR
en trois épisodes

"Explicatif et instructif"

"Dynamique..."

"Un panorama très complet"

GESTION & DROIT

Comment résister à l'inflation ?

Les prix des intrants, de l'énergie comme du matériel flambent. Pour ne pas subir l'inflation, les agriculteurs et viticulteurs doivent à leur tour, augmenter leurs prix. Encore faut-il bien connaître ses coûts de revient et préparer ses arguments face aux acheteurs.

Nous faisons un constat simple : il n'est pas rare que les agriculteurs comme les viticulteurs aillent à un rendez-vous commercial juste en descendant du tracteur. Encore trop peu d'exploitants prennent le temps nécessaire pour préparer ces entretiens qui sont pourtant cruciaux pour leurs entreprises. Or en face, les acheteurs sont dans leur zone d'excellence. Ils sont entraînés comme des sportifs pour la compétition de haut niveau : ils connaissent leurs tarifs et savent jusqu'où ils peuvent aller dans la négociation. Cela est d'autant plus vrai pour les acheteurs de la grande distribution, sélectionnés pour leur âpreté aux négociations. De l'autre côté, les exploitants n'ont souvent qu'une arme, celle de l'émotion, sans contre-argument économique.

Se préparer comme un champion, avec son expert

Le problème de fond, est qu'ils ne connaissent pas suffisamment leur coût de revient. Trop souvent, les cabinets d'expertise-comptable utilisent encore la règle fiscale de la valorisation forfaitaire des calculs de stocks : cours du jour moins 30 % (viticulture), ce qui est très bas ! Ils ne peuvent donc pas donner aux exploitants une fourchette acceptable du prix de vente qu'ils peuvent demander. Cette connaissance est d'autant plus importante en période inflationniste. Idéalement, il faut même raisonner par canal de commercialisation, avec un coût de revient différent selon que l'on vend en bouteille, en « bib », en vrac, avec des commerciaux, etc. L'analyse vaut également pour les autres secteurs d'activité !

Il est indispensable d'engager une vraie réflexion avec son conseil, qui n'est pas là uniquement pour gérer l'administratif. Il faut le voir comme un coach, un entraîneur sportif de haut niveau qui, à partir du calcul du coût de revient, aidera à définir ses marges de négociation et ses arguments commerciaux. Les experts du groupement AGIRAGRI disposent d'un outil extrêmement puissant, REFERENCIAA, qui permet de situer en temps réel l'exploitation vis-à-vis de ses pairs en termes de coûts de revient. Ce n'est qu'à la suite de cette préparation que les chefs d'entreprise, agricole ou viticole, pourront engager une vraie négociation avec les acheteurs. Le sujet concerne les caves particulières mais également les caves coopératives. Ces dernières ne connaissent pas toujours mieux que leurs adhérents leurs coûts de production. Un grand nombre d'entre elles rémunèrent par exemple au kg/degré, sur les schémas d'achat de la récolte, sans calculer leurs coûts réels. Elles fixent souvent à 20 € « forfaitaire » leurs frais de cave. Un test simple permet de se rendre compte de la déconnexion de ce raisonnement : prenez les charges d'exploitation de la cave inscrites au compte de résultat, divisez-les par le nombre d'hectolitres produits dans l'année. Rare seront celles réellement en-dessous des 20 €. Les arrangements comptables sont trompeurs en termes de gestion.

< SOMMAIRE**GESTION & DROIT****On ne sort pas de l'inflation, on y entre**

Le schéma inflationniste qui se dessine aujourd'hui, n'est pas le premier : 1973, 1979, 1987 et 2002 avec le passage à l'euro. A l'époque, tout le monde a arrondi à l'euro supérieur ou la centaine d'euro supérieure, ce qui a permis de changer de valeur sans trop de fracas. Cette fois encore, il faut entrer de plain pied dans l'inflation. Tout le monde doit réhausser ses tarifs pour que les salaires, toujours les derniers à augmenter, puissent être revalorisés au plus tôt.

Avec la seule Covid, on pouvait s'attendre à ce que les prix reviennent à la normale sous deux à trois ans. En effet, la hausse des prix était liée à des ralentissements mondiaux de logistique mais pas à des manques structurels. Avec la guerre en Ukraine, l'inflation s'installe durablement. Et il y a fort à parier qu'on ne reviendra pas en arrière. Ensemble, Russie et Ukraine représentent dans les exportations mondiales 30 % du blé, 32 % de l'orge, 19 % du maïs, 20 % du tournesol et 79 % de l'huile de tournesol. En 2020, la Russie produisait aussi 18 % du gaz naturel mondial.

C'est cette temporalité rallongée qui installe la hausse des prix de façon pérenne. Face à des prix des matières premières qui ne baisseront pas à court terme, la seule parade est d'augmenter à son tour les prix, très rapidement, pour préserver ses marges.

Recourir à l'emprunt pour investir

En présence d'un schéma inflationniste, le réflexe est souvent de se replier sur ses économies. Mais c'est exactement l'inverse qu'il faut faire : il faut avoir recours à l'emprunt pour fixer une valeur d'argent. Prenons l'exemple d'un prêt contracté aujourd'hui, avec 500 € par mois de remboursement. Dans quatre ans, avec une inflation de 3 % par an, en euro constant, cela reviendra à ne rembourser que 440 €/mois. L'inflation va rogner la dette.

L'emprunt est « l'ami » des entreprises ! Il permet de remettre en cohérence le moment où elles paient avec le moment où elles encaissent l'argent de leur investissement. Cela permet par exemple de lisser le prix d'achat d'un tracteur qui va être utilisé sur plusieurs années. Evidemment, il n'est pas question ici de surendettement ! Un chef d'entreprise n'emprunte qu'en fonction de ses capacités de remboursement et seulement pour investir. A aucun moment il ne faut payer au comptant un investissement. Mieux vaut préserver sa trésorerie car les besoins en fonds de roulement des entreprises agricoles et viticoles sont importants et en cas de coup dur, les banques ne prêtent pas.

Les taux sont encore bas bien qu'ils remontent un peu. Mais ce n'est pas un problème. Cette hausse permet de supprimer l'inflation « de circonstance » : les gens reportent leurs achats et mécaniquement, les prix se stabilisent.

Pour conclure

Nous vous recommandons de prendre contact avec votre expert AGIRAGRI pour définir la stratégie la plus adaptée à votre situation. Les trois curseurs : coût de revient, prix, endettement seront optimisés par nos conseillers. Les acheteurs vont avoir du fil à retordre...

Christophe Tichadou, PDG du groupe Alliance Expert, membre d'AGIRAGRI

< SOMMAIRE

PORTRAIT D'AVENIR



En 2020, au début de la crise Covid, le couple a l'opportunité d'acheter un peu plus d'un hectare de vignes AOC Champagne pour développer la partie commerciale de l'entreprise. « *Nous avons besoin d'approvisionnement, explique Benjamin. La banque était prête à suivre mais elle nous a mis en garde contre les conséquences économiques incertaines de la crise sanitaire. Je me suis renseigné et j'ai découvert que je pouvais créer un GFV.* » L'entrepreneur s'est rapproché du cabinet d'expertise-comptable FCN (membre d'AGIRAGRI) pour monter son projet et le sécuriser juridiquement. « *Nous avons fait en sorte que le gérant ait les mains libres et mis quelques garde-fous pour les associés, d'ordre patrimonial notamment. Par exemple, la SCEV ne peut résilier le bail à long terme en cours sans l'avis de l'assemblée générale,* explique Ingrid Boadé, la consultante juridique et fiscale qui a accompagné Benjamin.

Soixante-dix associés pour un hectare de vignes

« *Combien de pieds de vigne sont à moi ?* »

Les nouveaux associés de Benjamin Rogge lui posent souvent la question. Le viticulteur de 40 ans est le co-gérant d'un groupement foncier viticole (GFV) constitué en 2021 avec 68 de ses clients. Avec son épouse, ils détiennent deux parts sur un total de 226.

En cas de vente de parts sociales, un droit de préemption a aussi été prévu au profit du gérant, son épouse, sa société d'exploitation et ses enfants plus tard. En revanche, les transmissions de parts ont été laissées libres ».

Une part sociale à 5 000 €

Un GFV peut compter jusqu'à 150 associés, mais ils s'étaient fixés une limite à 50 pour que la société reste gérable. Après réflexion, ils ont arbitré la part sociale à 5 000 €.*« Un montant trop faible risquait d'aboutir à un trop grand nombre d'associés. Et un montant trop élevé pouvait ne pas être attractif »,* relate la consultante FCN. Finalement, ils ont trouvé le juste équilibre. Benjamin a lancé un appel de fonds auprès de ses plus fidèles clients en décembre 2021. Soixante-huit ont répondu présents. « *On a un peu dépassé la limite !* », sourit Benjamin. En quelques semaines, il a levé les 1 300 000 € nécessaires à l'opération. « *J'ai été le premier surpris. Certains, je ne les avais même jamais rencontrés, car ils achetaient via une plateforme digitale de distribution de vins en circuit court* ».

**1 300 000 € levés
en une semaine**

Ce sont des Allemands, des Portugais et des Français de toutes régions, âgés de 31 à 92 ans, aux portefeuilles très hétéroclites.

< SOMMAIRE**PORTRAIT D'AVENIR**

Certains ont pris une seule part, d'autres 10 000, 25 000 ou 35 000 €. Le plus gros investissement s'élève à 100 000 €. Ce qui les a attirés, c'est moins la rentabilité, connue pour être très faible en Champagne au regard du coût d'achat du foncier, que la fierté d'être propriétaire de vignes en Champagne. Mais le rêve a failli tourner court. *« Le vendeur s'est désisté, explique Benjamin. Heureusement, la Safer s'est démenée pour trouver une autre parcelle de surface équivalente »*. Le vigneron a aussi acquis 1 ha de son côté. Son domaine, dont le siège se situe à Passy-Grigny sur la rive droite de la vallée de la Marne, compte aujourd'hui 12,8 ha. Mais peut-être pas pour longtemps. Déjà de nouveaux investisseurs souhaitent entrer dans le dispositif. Pourquoi pas un nouveau GFV ?

Une nouvelle relation avec les clients-associés

Pour l'heure, le GFV des Petits Grès a à peine plus d'un an. *« Il faut se laisser le temps de le faire vivre »*, reconnaît Benjamin. La première année lui a demandé pas mal d'investissement personnel. *« Il faut être rigoureux, organisé. Mais FCN m'avait donné une liste claire des justificatifs à demander aux associés et ils se sont chargés de la rédaction des statuts »*, indique Benjamin. *« Nous avons eu beaucoup d'échanges entre juin et novembre 2020 pour finaliser le dispositif et l'adapter sur-mesure au projet de Monsieur Rogge, confirme Ingrid Boadé. C'est de la dentelle ! »* *« J'ai eu un peu de stress au moment de la signature des statuts qui devait être concomitante avec la levée de fonds pour ne pas risquer d'avoir un associé qui n'aurait pas payé sa part, avoue Benjamin. Mais les clients aussi pouvaient craindre une défaillance de ma part. Finalement, c'est une question de confiance et tout s'est bien passé. Ils ont été très réactifs à chaque étape »*.

C'est de la dentelle

Une nouvelle relation s'est installée avec ses clients-associés. *« Ils ont pris des nouvelles tout au long de l'année, s'inquiètent des périodes de gel, posent plus de questions techniques... »*



Nous les avons invités aux vendanges et à assister au pressurage. On apprend à se connaître, c'est beaucoup plus enrichissant », reconnaît Benjamin.

La première assemblée générale s'est tenue le 1^{er} avril 2022. Quinze associés étaient présents sur place et presque autant en visioconférence. Mais tous avaient pris la peine de signer une procuration. Ils ont posé beaucoup de questions sur la rentabilité de leur investissement. *« Nous leur proposons chaque année une estimation de la valeur des parts. Celle-ci repose sur la valeur de la vigne, aujourd'hui classée au patrimoine de l'Unesco. »*

Quatre bouteilles par an

Quatre fois par an, en décembre, mars, juin et septembre, la SCEV verse un fermage au GFV fixé à 2600 kg par hectare. Ce principe permet une déconnexion des aléas de récolte. De même en cas d'arrachage et replantation de la parcelle, le fermage est dû. Il est versé aux associés, une fois par an, en septembre. L'AOC Champagne ne permet pas de payer le loyer en bouteilles. Il aurait été possible de récupérer les raisins, mais le bailleur, ici les associés du GFV, aurait ensuite dû les champagner. Cette option paraissait trop compliquée et n'a pas été retenue. Ainsi, le GFV récupère un loyer en argent puis s'en sert pour acheter des bouteilles.

< **SOMMAIRE**

PORTAIT D'AVENIR

Les dividendes peuvent être versés en monétaire ou en bouteilles. Cette année, chaque part a généré un bénéfice comptable de 40,58 €, ce qui correspond à quatre bouteilles. Les bouteilles étant payées au coût de revient, la conversion apporte un surcroît de performance, et surtout, permet de concilier investissement et plaisir ! Pour le GFV des Petits Grès, cela revient à une rentabilité de 0,81 % en monétaire et 1,24 % en bouteilles.

Au-delà d'être propriétaire d'un coin de Champagne et de produire son vin effervescent, l'intérêt est fiscal. A noter enfin, qu'il n'y a pas de surcoût important d'imposition car le GFV est fiscalement transparent. Seuls les associés sont imposés sur les revenus encaissés par leur groupement (le fermage). La quote-part de fermage perçue par chaque associé est alors imposable dans la catégorie des revenus fonciers ■

Propos recueillis par Arielle Delest

EN SAVOIR PLUS 



Employeurs : nouvelle mise à jour de la grille de salaires



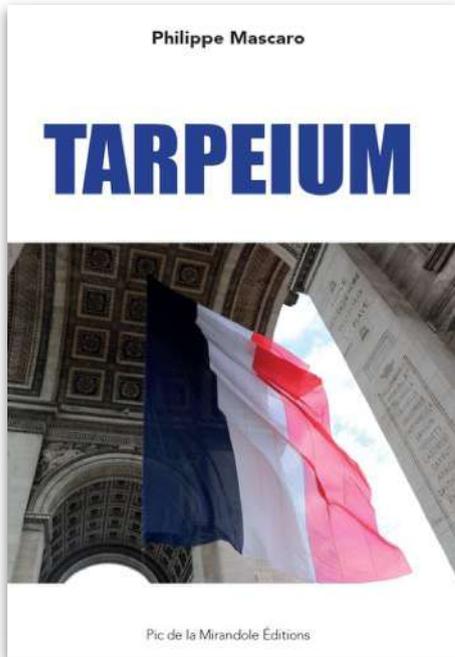
Depuis le 1er mai 2022, la grille des salaires applicable au secteur agricole et aux Cuma a de nouveau été mise à jour du nouveau SMIC.

Elle doit obligatoirement être prise en compte sur les prochains salaires.

[Accédez à Clic & Claass ici](#)

< **SOMMAIRE**

CULTURE



« Tarpeium »

Un thriller à l'Elysée

Par ce titre énigmatique pour tous ceux qui n'ont plus beaucoup de souvenirs de l'histoire de la Rome impériale, Philippe Mascaro nous invite à réfléchir sur le destin changeant des hommes politiques. C'est un milieu qu'il connaît bien. Il en a fréquenté un grand nombre dans le Parlement, les ministères et leurs cabinets, composés de jeunes gens, frais émoulus des grandes écoles de la République et en particulier l'ENA, qui fabriquent des discours pour leurs ministres.

Avec ce thriller passionnant, publié aux éditions du Pic de la Mirandole, l'auteur nous fait entrer dans les rouages secrets de la République et nous montre que la roche tarpéienne d'où l'on jetait les condamnés à mort n'est pas très loin du Capitole qui permettait aux généraux vainqueurs de parader à leur retour de campagne.

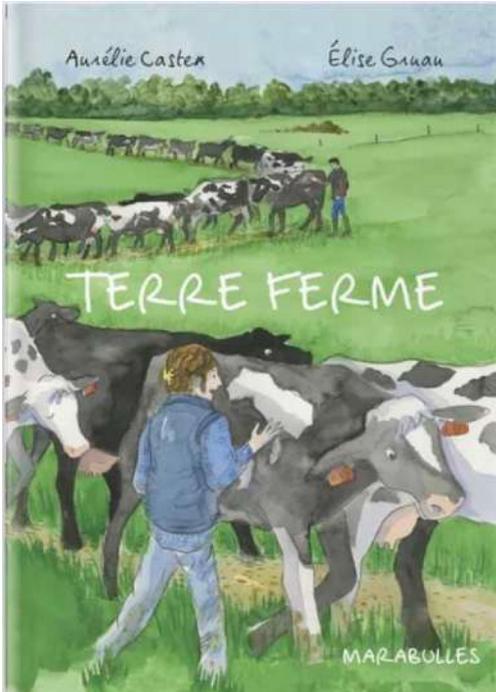
Paul Louvel est un Ministre malin qui voit arriver sa chance de se faire élire comme Président de la République. Il veut soigner son image en allant sans son chauffeur remettre la légion d'honneur dans son village d'origine à un des conseillers municipaux. Tout se passe à merveille mais, comme souvent, la cérémonie prend du retard et il se dépêche de repartir à Paris. Il se dépêche et ne peut éviter une petite fille en vélo à la sortie du village. Celle-ci est tuée sur le coup et se croyant seul, le conducteur s'enfuit en la laissant sur le bord de la route. Or un témoin a vu la scène et pris des photos. Le photographe en question se nomme Jacques Labouret. Fils d'un agriculteur de la commune, il a fait de brillantes études qui l'ont conduit à l'Ecole Centrale où il a connu Paul Louvel. Mais pendant qu'il faisait ses études, son père a perdu son exploitation expropriée par une autoroute et il s'est pendu. Il en ressent une énorme culpabilité et revient au pays avec pour hobby les reportages photos sur les oiseaux. S'ensuit une longue course dans laquelle ce témoin se sert de ses photos pour obtenir un emploi puis des postes politiques et réussit même une belle carrière... jusqu'à ce qu'il trébuche lui aussi.

La classe politique ne se sort pas grandie de ce roman mais on « marche » dans le scénario assez plausible. Au-delà de cette histoire rocambolesque, une belle description du fonctionnement, souvent amusant et parfois pervers, de notre classe politique et surtout, une description minutieuse des affres du sentiment de culpabilité.

Lucien Bourgeois

< **SOMMAIRE**

CULTURE



« Terre ferme »

Comment garder la mesure dans un monde qui pousse à la démesure ? Un très bon roman graphique, avec de magnifiques dessins à l'aquarelle, qui interroge sur les transitions agricoles.

Des rêves de bout du monde plein la tête, Xavier a laissé la ferme familiale à son frère et sa sœur aînés. Après plusieurs années de vadrouille, et la mort prématurée de son frère, il fait un retour forcé en Normandie. Très vite, il est happé par le travail et son attachement aux vaches l'emporte sur la volonté de vendre la ferme.

A l'époque des parents, l'agriculture était en plein essor de modernisation. Les enfants ont intégré ce modèle productiviste comme une évidence. Mais les banques ne suivent plus un système laitier à bout de souffle. En 2015, une autre alternative s'offre à eux : passer en bio. « *La première conversion, c'est dans la tête* ». C'est peut-être aussi la plus difficile. Perdre ses repères, changer de réflexes, tout réapprendre mais finalement pour revenir à des choses qu'ils sentaient intuitivement. « *Et si c'était la révolution qu'on n'espérait plus ?* » Aurélie Castex et Elise Gruau nous racontent les trois années de conversion de Xavier et sa sœur Emmanuelle, avec beaucoup de pédagogie.

Une fois converti, pas de retour en arrière. Le frère et la sœur voient même plus loin. Pas plus grand, mais différent. Pourquoi pas l'agroforesterie ? Ce sera peut-être l'objet d'un nouvel opus.

Une belle BD grand-public, aux éditions Marabulles (Marabout) pour s'aventurer dans les questions environnementales et économiques qui traversent notre société.



< **SOMMAIRE****DERNIÈRE MINUTE****EN SAVOIR PLUS****Commerce extérieur : du mieux grâce aux céréales et aux boissons**

En février 2022, le solde positif de nos échanges s'améliore par rapport aux chiffres de l'année dernière à pareille époque, grâce au prix des céréales. Le solde des deux premiers mois de cette année augmente d'un tiers et atteint 1,6 milliard d'euros (Mds €). On observe aussi une augmentation du solde de 400 millions € (M €) pour le secteur des boissons. Mais il y a des diminutions habituelles sur les fruits et légumes et préparations et sur les produits de la pêche. Au total, sur le cumul des deux premiers mois de l'année, le solde d'améliore de 270 M€.

L'UE à 27, deuxième excédent mondial après le Brésil

Le Ministère de l'agriculture vient de publier une nouvelle « information régulière » sur le commerce extérieur de l'UE à 27 sous forme d'un tableau de bord très intéressant. Cette information était passée sous les radars. L'UE à 27 est désormais le premier exportateur mondial de produits agroalimentaires avant les Etats-Unis et la Chine. Par ailleurs, ces pays dégagent un excédent de 49 mds € en 2021.

On ne dispose pas encore des chiffres pour l'ensemble du monde pour 2021. En 2020, l'UE à 27 dégagait un excédent de 46 Mds € alors que la Chine avait un déficit de 79 Mds € et les Etats-Unis, un autre déficit de 17 Mds €. Le seul pays qui a un excédent supérieur à celui de l'UE est le Brésil avec un excédent de 62 Mds €. Ces chiffres concernant l'excédent européen étaient passés inaperçus avant le Brexit car le Royaume-Uni connaît un déficit d'environ 30 Mds € qui pesait sur les résultats d'ensemble dans l'UE à 28.

EN SAVOIR PLUS

Dans cet ensemble européen, la palme d'or revient aux Pays-Bas qui dégagent un excédent de 35 Mds €, en particulier grâce au port de Rotterdam et de leur extraordinaire capacité commerciale mais aussi financière et même fiscale pour attirer les sièges sociaux des grandes entreprises. Deux autres pays ont dépassé la France dans le rôle de challenger : l'Espagne qui est passé, en dix ans, d'un excédent de 3 Mds € à 18 Mds € et la Pologne, passée de 2 à 13 Mds € sur la même période. Le solde français est resté stable à 7 Mds € avec une montée en puissance des boissons qui cache une perte de compétitivité sur le reste. A signaler le cas de l'Italie qui a connu un changement spectaculaire de 12 Mds, en passant d'un déficit de 9 Mds € il y a dix ans à un excédent de 3 Mds € en 2021.

Mais il y a aussi des pays déficitaires en Europe, au premier rang desquels se place l'Allemagne, avec un déficit de 18 Mds € en 2021. L'autre déficit important est celui de la Suède avec 6 Mds €.

L'UE à 27 est le leader mondial pour les boissons qui dégagent un solde positif de 29 Mds €. Les ventes de vins expliquent la moitié de ce solde. Mais l'UE dégage aussi un excédent de 35 Mds € sur les productions animales, viandes et produits laitiers. L'UE est excédentaire pour les céréales mais importe beaucoup d'oléagineux et cela entraîne un déficit de 16 Mds € en 2021. L'UE à 27 a aussi deux autres déficits croissants, l'un sur les fruits et légumes de 8 Mds € et l'autre sur les poissons et produits de la pêche de 18 Mds € en 2021.

< **SOMMAIRE****DERNIÈRE MINUTE****Prix à la production : Une augmentation plus importante qu'en 2008****EN SAVOIR PLUS** 

En mars 2022, les prix agricoles à la production auraient augmenté de 26,8 % en moyenne et de 70 % pour les céréales et les produits oléagineux. C'est une hausse plus importante qu'en mars 2008 : une bonne nouvelle pour les producteurs de céréales mais une catastrophe pour tous les pays pauvres qui dépendent des importations du marché mondial. Une mauvaise nouvelle aussi pour les utilisateurs de céréales et de tourteaux que sont les éleveurs.

Cela faisait des années que les agriculteurs se battaient pour obtenir une plus juste rémunération de leur travail par une meilleure répartition de la valeur ajoutée au sein des filières. Deux lois Egalim ont été votées et on n'en voyait toujours pas les résultats concrets tant le lobby des centrales d'achat des grandes chaînes de distribution gardait un pouvoir exorbitant. Mais voilà qu'en quelques mois la guerre d'Ukraine, probablement anticipée par les firmes de courtage internationales, a complètement changé la donne.

Les prix des céréales ont augmenté de 69 % en mars dernier par rapport à mars 2020. Dans le même temps, le prix des produits oléagineux a progressé de 71 %. En revanche, les pommes de terre n'ont augmenté que de 9 % et les fruits et légumes ont baissé de 5 % et même avec une baisse de 8 % pour les seuls légumes. Les mauvaises récoltes de vins, imputables aux gelées, et le succès des ventes à l'exportation ont aussi permis de fortes augmentations de prix. Les prix des vins d'appellation augmentent de 32 % en 12 mois.

On observe aussi des augmentations de prix pour les productions animales de 18 % en moyenne avec des écarts considérables entre les prix des œufs qui progressent presque autant que les céréales (+ 63 %) et ceux des gros bovins qui augmentent de 28 % et même de 40 % pour les vaches laitières de réforme. Le prix du lait de vache augmente de 16 %, celui de la volaille de 11 % mais celui des ovins ne progresse que de 6 %.

Cette forte hausse des prix à la production a une répercussion, encore modérée, sur les prix à la consommation des produits alimentaires. En mars, ces prix augmentent de 3 % contre 2 % un mois plus tôt. Nul doute que cette hausse va se poursuivre avec un certain décalage contribuant ainsi à une relance de l'inflation sur des produits très sensibles pour de nombreux consommateurs pauvres. On commence à entendre des discours sur la nécessité possible de copier les Etats-Unis avec des chèques alimentaires.

Les prix d'achat des moyens de production augmentent de 23 % en 12 mois**EN SAVOIR PLUS** 

La guerre en Ukraine a aussi pour conséquence de faire monter les prix des produits nécessaires à la production. L'indice IPAMPA augmente de 23 % en mars dernier par rapport à mars 2020. Cela est dû à une très forte augmentation de 29 % des consommations intermédiaires et à une hausse plus modérée des biens d'investissement de 7 %.

Pour les consommations intermédiaires, la diversité est très grande. La plus forte augmentation est celle des engrais avec un doublement en 12 mois. L'énergie augmente de 68 %. Viennent ensuite le matériel et le petit outillage avec + 26 % et les aliments des animaux avec + 18 %. En revanche, les hausses sont beaucoup plus modérées pour les semences ou les services vétérinaires (+ 3 %) et surtout pour les produits de protection des cultures (+ 1 %). Pour ce qui concerne les biens d'investissements, la moyenne de 7,5 % est la différence entre du matériel qui augmente de 5 à 6 % et des constructions de bâtiments qui augmentent de 10 %.